



L'herbe CBD ne concurrence pas la fumette illégale

CANNABIS La nouvelle herbe autorisée, le CBD, n'écarte pas les jeunes du marché illégal des drogues dites douces. Pour l'instant, un seul producteur de chanvre légal s'est retrouvé en infraction.

PAR GILLES.BERREAU@LENOUVELLISTE.CH





Un an environ après son lancement en Suisse, le cannabis à fumer légal (le CBD) a pignon sur rue, avec ses commerces et une nouvelle clientèle («Le Nouvelliste» du 8 février). Et un constat semble s'imposer: ce chanvre légal, considéré comme le Canada Dry de la fumette, ne semble pas détourner les plus jeunes du cannabis interdit.

En effet, le CBD a surtout la cote auprès de fumeurs adultes cherchant un produit cool mais non stupéfiant. «Lorsque la bière sans alcool a été lancée, ce n'est pas pour autant que les jeunes l'ont plébiscité.



“Les jeunes, à la recherche de sensations fortes, se détournent vite du CBD.”

CHRISTIAN VARONE
COMMANDANT DE LA POLICE CANTONALE

tée. Avec le chanvre, ces consommateurs restent principalement sur le marché illégal, car ils veulent un produit qui déchire. On les voit peu dans mon commerce», indique Julien Glassey, vendeur de CBD à Conthey. En outre, il faut se rappeler que le CBD n'est pas accessible facilement, ce produit étant interdit jusqu'à 18 ans. A la police cantonale, on confirme le manque d'intérêt des plus jeunes. «S'il est trop tôt pour tirer un bilan, on constate d'ores et déjà que ce n'est pas le chanvre légal qui va détourner massivement les jeunes des produits illégaux», estime son commandant.

Un nouveau test pour la police

Et Christian Varone d'avancer le même argument: «Le chanvre illégal affiche un taux de THC beaucoup plus élevé. Les jeunes, à la recherche de sensations fortes, se détournent vite du CBD légal lorsqu'ils le testent.» Autre constat intéressant: dans la rue, lors de con-

trôles de police, le chanvre légal sert souvent de paravent pour les fumeurs qui, surpris un joint aux lèvres, ont pris soin de cacher leur herbe interdite dans des paquets de CBD. «Lors de leurs interpellations, ces personnes prétendent souvent fumer du CBD, espérant passer entre les mailles du filet», indique Jean-Pierre Greter, procureur général adjoint valaisan. Mais cela ne fonctionne plus. «Un nouveau test rapide et peu coûteux permet de contrôler immédiatement sur place le taux de THC et de dénoncer les contrevenants», explique le magistrat. Avec la police, la justice du canton continue d'appliquer une tolérance zéro.

Un producteur en infraction

Si les consommateurs jouent parfois avec le feu, les commerçants et producteurs semblent respecter la loi. Aucun vendeur de chanvre légal n'a été dénoncé en Valais. Et sur quinze producteurs contrôlés, un seul a été constaté en infraction.



Pas au volant!

C'est le Département fédéral de la santé qui le dit: évitez de conduire après avoir fumé du CBD. Car vous risquez de dépasser le taux sanguin maximal de THC autorisé au volant. Un conseil répété par certains commerçants valaisans. Et cela

s'avère un bon conseil non seulement en termes de sécurité routière. Ne pas se balader avec un sachet de CBD en voiture peut vous éviter des tracas. En effet, les conducteurs avec un sachet de CBD dans leur voiture ont droit non pas comme dans la rue au test rapide de leur herbe par la police, mais

systématiquement à une prise de sang à l'hôpital. Autre phénomène: l'herbe illégale cachée dans ces paquets légaux. «70% des 300 dossiers annuels transmis par la police pour de la drogue ou des médicaments ont trait au cannabis», révèle le toxicologue Nicolas Donzé, qui analyse les données des

automobilistes contrôlés en Valais. Nouveauté cette année, quatre conducteurs prétendaient avoir fumé du CBD légal. Or, «les analyses ont prouvé, sans l'ombre d'un doute, qu'il s'agissait de cannabis illégal, avec parfois un taux de THC dix fois supérieur à la limite». **GB**